

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Novembre 2015**

L'an deux mil quinze le vingt novembre à 19 heures 30, le conseil municipal de Remigny s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel MOURON.

**Etaient présents** : Mrs Michel MOURON, Pierre PAYEBIEN, Gérard BARNAY, Gilles BOUSQUET, Gérard FLEURY, Sébastien GAUNET, Sébastien LAURENT, Rémy PRIN & Mmes Christiane CANET, Chantal GOUT.

**Absents excusés** : Stéphane CARLOT donne procuration à Gilles BOUSQUET

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Christiane CANET

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### **PREMIERE DELIBERATION**

#### **Rapport de la CLECT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Président de la Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges, lors de la réunion en date du 17 septembre 2015, a remis au Président de la Communauté de Communes « des Monts et des Vignes » le rapport 2015, ci-joint.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et à l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres doivent se prononcer sur le rapport établi par la CLETC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :**

- Approuve le rapport 2015 de la CLETC annexé à la présente délibération.

**Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 25/11/2015 Réf. : 712-25112015-369**

### **DEUXIEME DELIBERATION**

#### **Recensement de la Population**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population de la commune aura lieu du 20 Janvier au 21 Février 2016 et que Mme CANET Isabelle sera l'agent recenseur. La dotation de l'état pour cette opération s'élèvera à 937 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :**

- Accepte que Mme CANET Isabelle effectue le recensement de la population.
- Décide de fixer une indemnité forfaitaire de 900 € net pour la période du 20/01/2016 au 21/02/2016 (période de recensement de la population).

**Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 25/11/2015 Réf. : 712-25112015-369**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ Monsieur le Maire fait le compte rendu de la visite de Monsieur le Sous-Préfet de Chalon sur Saône qui avait rencontré les élus le 10 Novembre à la mairie.
- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Mai 2015, le Conseil Général a, par délibération de la commission permanente en date du 11 septembre 2015, accepté le déclassement d'une section délaissée de la RD 109 au niveau de la route de Chassey, face au restaurant l'Escale.
- ❖ Elections régionales : Le tableau de permanence du bureau de vote des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 a été constitué par les membres du Conseil.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE À 21 h 00**